

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 2 avril 2012 à 20h00.

PRÉSENTS : **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**
 Mario Godbout, conseiller
 Lucie Racine, conseillère
 Jean-François Labranche, conseiller
 Bruno Guilbault, conseiller
 Lawrence Cassista, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : 4

RÉS.NO.2012-04-058

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 2 avril 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2012-04-059

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2012

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 2 avril 2012 soit adopté tel que modifié par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier, en y ajoutant les points 12.8 « Appui à la Régie Intermunicipale de l'Aréna » , 12.9 « Appuyer la demande de la Ferme du Bon Temps auprès de la CPTAQ et 12.10 Appui financier au Club du 3^e âge de Saint-Joachim ».

RÉS.NO.2012-04-060

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2012

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 5 mars 2012 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2012-04-061

APPUYER LA DEMANDE DE MADAME NICOLE PAQUET AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU QUE madame Nicole Paquet désire s'adresser à la CPTAQ pour demander l'autorisation de morceler sa ferme et la vendre éventuellement à plus d'un acquéreur;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim ne s'objecte pas à cette demande telle que présentée;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas aux critères prévus à l'article 62 de la Loi, ni aux dispositions du règlement de zonage;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal appuie la demande de madame Nicole Paquet pour le morcellement de sa ferme auprès de la CPTAQ. »

RÉS.NO.2012-04-062

AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Reporté à l'ajournement du 16 avril.

RÉS.NO.2012-04-063

AUTORISER LA LOCATION DE MATÉRIEL ET LA FORMATION DU PERSONNEL EN GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joachim désire profiter de la rénovation cadastrale et créer des banques de données pour référencer ses infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas de matériel de relevés géodésiques et qu'elle doit procéder à la location de ces équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité embauchera un étudiant en technique collégiale pour effectuer ce travail et que ce dernier devra être formé pour le maniement de ces outils informatiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE soit autorisée la location du matériel « ZENO 10 » et tous les accessoires pour 2 mois et la formation de l'étudiant par le «Groupe de géomatique AZIMUT Inc. », selon les conditions mentionnées dans leur soumission datée du 26 mars 2012 pour un montant de 3 075,58\$, taxes et transport inclus».

RÉS.NO.2012-04-064

RÉFECTION DE LA RUE FILLION : OCTROI DU CONTRAT À CHARLES-AUGUSTE FORTIER INC.

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs ont préparés les plans et devis qui ont servis à procéder à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres le 16 décembre 2011 dans le SE@O;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des soumissions jusqu'à 11H00 le 26 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs ont analysés la conformité des soumissions de cet appel d'offres et produit un rapport le 30 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs nous recommandent d'accepter la soumission de Charles-Auguste Fortier Inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit joint le rapport d'analyse de l'ouverture des soumissions en annexe « A » comme si au long récité;

QUE soit accordé les travaux de réfection de la rue Fillion au plus bas soumissionnaire conforme, soit Charles-Auguste Fortier Inc. pour la somme de 683 888,55\$, taxes incluses, tel qu'il apparaît dans leur document de soumission daté du 26 janvier 2012;

QUE ces travaux pourront débuter dès que le certificat d'autorisation du MDDEP aura été émis;

QUE ces montants seront pris à même les montants prévu au règlement d'emprunt #351-2012 qui a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, monsieur Laurent Lessard, le 8 mars 2012 ».

RÉS.NO.2012-04-065

AUTORISER L'ACHAT DE PANNEAUX DE VITESSE POUR LA CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu les recommandations du conseiller responsable aux travaux publics et du contremaitre municipal pour la mise en place de panneaux limitant la vitesse dans nos rues;

CONSIDÉRANT QU'IL est pertinent de procéder à l'achat de panneaux de sécurité pour la circulation;

CONSIDÉRANT QUE « SIGNO PLUS » nous a fait une proposition pour la fourniture de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de panneaux de sécurité pour la circulation locale chez le plus bas soumissionnaire « SIGNO PLUS »;

QUE soit aussi inclus la signalisation pour les panneaux de protection incendie et de stationnement interdit tel que présenté dans leur soumission datée du 26 mars 2012;
QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-04-066

VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE BEAUPRÉ POUR LA FÊTE NATIONALE

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim, à titre de principal partenaire, accorde une subvention de 500\$ au Comité Organisateur de la Fête Nationale qui se déroulera à Beupré le 24 juin prochain; que soit demandé à cette dernière l'organisation d' un transport adéquat pour les gens de Saint-Joachim et que l'horaire de ce transport soit publicisé ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-04-067

MANDATER LA FIRME R3SOLUTIONS INC. POUR L'ÉLABORATION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre en place un plan municipal de sécurité civile et disposer de moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être accompagnée dans cette démarche par des consultants d'expérience;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate la firme « R3Solutions Inc. » pour l'élaboration d'un plan municipal de sécurité civile comme le prévoit la Loi (L.R.Q., c. S-2.3); QUE cette offre de services datée du 21 octobre 2011 fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long récitée;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat seront prises à même le budget prévu à cet effet ».

RÉS.NO.2012-04-068

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 30 mars 2012 pour les chèques numéros : 1200139 à 1200188 pour un montant de 143 983,41\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2012-04-069

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER

ATTENDU QUE la municipalité désire embellir les endroits publics de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise la signature par le Directeur général d'un contrat de service pour les aménagements paysagers de la municipalité, tel que décrit dans la soumission de « Les Jardins d'Olivier » datée du 24 février 2012, au montant de 2 229.02\$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-04-070

AUTORISER L'ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE D'URBANISME (GÉOMATIQUE)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joachim désire profiter de la rénovation cadastrale et créer des banques de données pour référencer ses infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se doter d'un ordinateur plus puissant pour stocker et traiter les informations cartographiques et numériques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité embauchera un étudiant en technique collégiale pour effectuer ce travail et que ce dernier devra saisir les données recueillies;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE soit autorisée l'achat d'un ordinateur 7-2600/3.4M/1155 de marque Sentey 1398 au prix de 1 587,36\$, taxes incluses, tel que soumis par « Computek systemes » le 27 mars 2012;

QUE cette somme soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-04-071

AUTORISER L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'IL serait pertinent de procéder à l'achat d'équipement et de services pour le Service de voirie municipale;

ATTENDU QUE notre contremaitre a demandé des propositions pour la fourniture de ces différents équipements et services;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'équipement pour le service de voirie, tel que mentionné dans les soumissions ci-après :

- Plaque vibrante de Lou-Tec Beauport au prix de 2 356,99\$, taxes incluses;
- Pompe submersible de Pompes Québec Métro (1 h.p.) 25 gpm à 919,52\$;
- Pompe doseuse de John Meunier à 795\$ avant taxes;
- Soudeuse de Praxair à 1 393\$ avant taxes;
- QUE le Conseil municipal autorise l'achat de services pour la voirie, tel que mentionné dans les soumissions ci-après :
- Balai mécanique de Scell-Tech à 90\$/ heure;
- Lignage pour les arrêts, vélos et traverse de piéton de « Scell-Tech » au prix de 947\$ avant taxes;
- Nettoyage des grilles de rues à Sani-Orléans à 9,00\$/grille

QUE ces dépenses soient payées à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-04-072

AUTORISER L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE FENÊTRE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE notre contremaitre a demandé des propositions pour la fourniture et l'installation de portes et fenêtres pour le garage municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat et l'installation de portes et fenêtres pour le garage municipal tel que soumis par « Futura Portes et Fenêtres » dans leur soumission datée du 16 mars 2012 pour le prix de 4 859,77\$ taxes incluses;

QUE ces dépenses soient payées à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-04-073

AUTORISER LE DG À ASSISTER AU COLLOQUE DE L'ADGMQ À DRUMMONDVILLE

ATTENDU QUE l'Association organise de la formation sur la gestion du personnel et des ateliers juridiques lors de son colloque qui se tiendra à Drummondville les 26 et 27 avril prochain;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE monsieur Roger Carrier, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé à participer au colloque 2012 de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec, qui se tiendra à Drummondville les 26 et 27 avril 2012;

QUE les dépenses inhérentes audit Colloque (inscription – frais de déplacement) seront défrayées par la Municipalité sur présentation de pièces justificatives ».

RÉS.NO.2012-04-074

AUTORISER L'ACHAT D'UN QUATUOR POUR LE TOURNOI DE GOLF DU FESTIVAL DE L'OIE

ATTENDU QUE le Festival de l'Oie des Neiges organise un tournoi de golf le 25 mai 2012 au Club de Golf Le Saint-Ferréol;

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise l'achat d'un quatuor au montant de 480\$ pour aider au financement de l'organisme;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-04-075

APPUI FINANCIER AU CENTRE D'INITIATION AU PATRIMOINE DE LA GRANDE FERME

ATTENDU QUE la « Corporation d'Initiation au Patrimoine – La Grande Ferme » a déposé un audit technique en vue de la restauration importante du bâtiment;

ATTENDU QUE cette propriété est reconnue comme monument historique et sera classé bien patrimonial à l'automne 2012;

ATTENDU QUE cet établissement est intimement lié au développement de la Seigneurie de Beupré et aux tentatives de peuplement de la Nouvelle-France;

ATTENDU QU'il est important de conserver ce joyau du patrimoine de la Municipalité de Saint-Joachim et de la Côte-de-Beupré;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire garantir la pérennité de cet équipement culturel de qualité pour les générations futures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité appui le projet déposé par la Corporation du Centre d'Initiation au patrimoine pour la restauration de la maison de « La Grande Ferme » le 6 février dernier; QUE la Municipalité de Saint-Joachim s'engage à contribuer une somme de 10 000\$ à titre de partenaire principal pour la restauration et la mise aux normes de cet important bâtiment patrimonial;

QUE cette contribution sera versé à part égale en 2012 et 2013 et sera prise à même le fonds général ».

RÉS.NO.2012-04-076

APPUI AU MANDAT DONNÉ AU COMITÉ TEMPORAIRE FORMÉ POUR L'ÉTUDE DU DOSSIER DU COMPLEXE SPORTIF CÔTE-DE-BEAUPRÉ PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Considérant le mandat donné par la Régie Intermunicipale de la Côte-de-Beaupré ;
Considérant que ce nouveau mandat est nécessaire et obligatoire pour déterminer le degré de réalisation de ce projet;

Considérant que ce mandat n'entraîne aucun déboursé et surtout permettra à chacune des municipalités impliquées de les éclairer lorsque viendra le temps de prendre les décisions finales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE soit appuyée la Régie Intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré dans sa recherche des argents nécessaire à la réalisation du projet du complexe sportif et assure les membres de la Régie de son entière collaboration tout au long de leurs démarches ».

RÉS.NO.2012-04-077

APPUYER LA DEMANDE DE « LA FERME DU BON TEMPS » AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU QUE madame Isabelle Martineau désire s'adresser à la CPTAQ pour demander une autorisation « autre qu'agricole » pour une activité para-agricole complémentaire à son exploitation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim ne s'objecte pas à cette demande telle que présentée;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas aux critères prévus à l'article 62 de la Loi, ni aux dispositions du règlement de zonage;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal appuie la demande de madame Isabelle Martineau pour l'ajout d'une activité para-agricole à « La Ferme du Bon Temps » auprès de la CPTAQ. »

RÉS.NO.2012-04-078

APPUI FINANCIER AU CLUB DU TROISIÈME ÂGE DES PIONNIERS DE SAINT-JOACHIM

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim octroie une subvention de 150\$ pour l'année 2012 à l'organisme le « Club du 3^{ième} âge de St-Joachim » afin de les aider à offrir à ses membres des activités intéressantes et diversifiées ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-04-079

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2012

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« D'ajourner la séance du Conseil municipal du 2 avril 2012 à 20h35 au 16 avril 2012 à 20 heures».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier